



**Participation de 18 €  
allouée aux jeunes de Lécousse âgés  
de 6 à 18 ans dans l'année 2020**

**SAISON 2020/2021**

**Jeunes pratiquant une activité sportive dispensée sur le territoire de FOUGERES AGGLOMERATION**

*(Beaucé ; Billé ; Combourtillé ; Dompierre-du-Chemin ; Fleurigné ; Fougères ; Javené ; La Bazouge du Désert ; La Chapelle-Janson ; La Chapelle Saint Aubert ; Laignelet ; Landéan ; Le Ferré ; Le Loroux ; Louvigné du Désert ; Luitré ; Mellé ; Monthault ; Parcé ; Parigné ; Poilley ; Romagné ; Saint Christophe de Valains ; Saint Georges de Chesné ; Saint Georges de Reintembault ; Saint Jean sur Couesnon ; Saint Ouen des Alleux ; Saint Marc sur Couesnon ; Saint-Sauveur-des-Landes ; La Selle-en-Luitré ; Vendel ; Villamée)*

**(non proposée par les associations de LECOUSSE)**

**Fiche navette à retourner en Mairie de Lécousse pour le 1<sup>er</sup> novembre 2020**  
**(toute réception après cette date sera rejetée)**

Nom – prénom du jeune : .....

Date de naissance : .....

Noms – prénoms des parents : .....

Adresse : .....

**ACTIVITÉ PRATIQUÉE :** .....

Nom et adresse de l'association ou du Club support : .....

Fédération d'affiliation et coordonnées : .....

Numéro de la Licence : .....

Montant des droits d'inscription à l'activité, de la Licence, des cours, etc. : ...../an

***Cette participation de 18 € venant en déduction du coût de l'activité à la charge de la famille, sera versée directement à l'association sportive par la Commune de LECOUSSE en décembre. Elle est limitée à une seule activité sportive.***

Date :  
VU les parents,  
Signature

Date :  
VU l'association ;  
Cachet, signature

**FOURNIR R.I.B + n° SIRET de l'association**